

De la reprise à la croissance durable

Soumission du BIAC à la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres

Paris, 27-28 mai 2010

Introduction

1. Le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) soumet les opinions et recommandations suivantes à la Réunion du Conseil des Ministres de l'OCDE, qui se tiendra les 27 et 28 mai 2010 à Paris.
2. La Ministérielle 2010 s'inscrit dans le contexte d'une reprise encore fragile après la crise financière et économique la plus grave depuis des décennies, et qui trouve son origine dans les pays de l'OCDE. C'est pour cette raison et du fait de la grande expertise de l'Organisation dans certains domaines importants que l'OCDE doit apporter une contribution majeure à la définition des politiques publiques qui permettront à l'économie de se redresser durablement et d'éviter les crises à venir.
3. Dans les paragraphes qui suivent, le BIAC énonce les priorités des milieux d'affaires pour les initiatives de l'OCDE qui aideront les Ministres pendant la reprise économique, et contribueront à une croissance durable, garante d'une économie mondiale plus solide, plus propre et plus équitable.
4. Conformément aux points à débattre par les Ministres lors de la réunion 2010, nous attirons l'attention des gouvernements sur les domaines suivants :
 - Assainissement des finances publiques
 - Emploi
 - Coopération économique mondiale
 - Propriété, intégrité et transparence
 - Sources de croissance : Innovation, croissance verte et échanges
5. Le BIAC appelle les Ministres de l'OCDE à confier à l'Organisation un mandat fort pour ses travaux à venir, afin qu'ils intègrent les priorités des milieux d'affaires.

Assainissement des finances publiques

6. Les faits montrent que l'économie mondiale se remet de la plus grave récession de l'après-guerre. Cependant, la reprise de l'économie mondiale reste fragile, en particulier dans la zone OCDE : le chômage et les déficits budgétaires atteignent des records, tandis que les marchés financiers n'ont jamais été aussi faibles.
7. Il est essentiel que nombre des pays de l'OCDE mettent un terme, le plus probablement en 2010-2011, aux mesures budgétaires, financières et monétaires extraordinaires qu'ils avaient introduites pendant la crise. Ces mesures ne sont en effet pas compatibles avec une croissance économique durable sur le long terme. Les milieux d'affaires accordent une grande valeur aux fruits de la coopération et de la collaboration entre les pays, telle qu'on a pu en particulier constater lors des trois réunions du G20 qui ont eu lieu depuis celle de Washington en novembre 2008, où un large consensus avait été atteint sur l'importance de mettre en place des mesures de relance économique concertées. Et c'est grâce à ces efforts que l'économie mondiale a pu sortir de cette récession sans précédent.
8. Les différents pays doivent aujourd'hui engager un nouvel effort concerté : mettre un terme à ces mesures exceptionnelles. Si les gouvernements n'agissent pas, l'accumulation de déficits publics conduira à une accumulation de dette, à une augmentation des taux d'intérêt, à un recul de l'investissement privé et public et aura des conséquences négatives sur la prestation des services publics dans l'avenir. En outre, la présence de profonds déficits budgétaires dans de nombreux pays de l'OCDE peut limiter la disponibilité de financements pour les entreprises. Un renforcement de la réglementation du secteur financier et un relèvement des obligations de fonds propres pour les banques et les établissements financiers peuvent aussi peser sur le coût de l'investissement. Il est par conséquent essentiel d'assainir rapidement les finances publiques.
9. Les récentes mesures de soutien, convenues entre la Grèce, les pays de la zone euro et le FMI, ainsi que d'autres arrangements financiers, contribueront à la stabilisation de la situation de la dette souveraine. L'assainissement et l'ajustement budgétaires, de même que les réformes structurelles, sont importants, non seulement pour la Grèce, mais aussi pour la reprise de l'économie mondiale.
10. La situation budgétaire est très différente d'un pays à l'autre du fait de la structure de leur économie, et, aujourd'hui, les pays sont économiquement liés les uns aux autres. Ainsi, la coopération mondiale revêt une importance critique au moment où les gouvernements mettent en œuvre des stratégies de sortie et s'attaquent à l'assainissement des finances publiques en vue de la reprise économique. L'OCDE constitue un forum international idéal pour contribuer à ces efforts concertés. L'engagement des pays non-membres, ainsi que la coopération avec d'autres organisations internationales, sont particulièrement importants.
11. Dans l'objectif de la reprise économique, pour laquelle le chômage reste un problème critique, les autorités nationales doivent maintenir un équilibre délicat entre

la poursuite des mesures de relance temporaires axées sur le marché du travail et l'introduction de stratégies de sortie. Étant donné que les politiques de sortie transféreront largement le fardeau financier au secteur privé, les autorités nationales doivent évaluer avec soin si ce secteur est assez solide pour supporter le fardeau économique des mesures d'assainissement. Il convient également de décider s'il vaut mieux mener ces stratégies simultanément ou successivement dans les différents pays.

12. Les caractéristiques structurelles et la situation budgétaire propres à chaque pays font que lorsque l'on conçoit des stratégies de sortie et que l'on définit l'ampleur de l'assainissement budgétaire, il convient d'opter pour des approches ciblées, car il n'existe pas de solution universelle. L'OCDE est bien placée pour recommander les domaines dans lesquels chaque pays peut agir sur ses dépenses et sa fiscalité, sur la base d'une analyse coût/avantage qui tienne compte des conséquences sur la croissance économique et l'emploi. Les politiques publiques doivent être prévisibles et crédibles, et favoriser la concurrence : ce sont là des éléments importants si l'on veut que les entreprises et l'économie se redressent durablement.

Emploi

Retour à la croissance

13. Selon les derniers chiffres de l'OCDE, comparé aux mois précédents, le taux de chômage dans la zone OCDE est globalement stable, certains pays affichant des progrès tandis que d'autres accusant un taux de chômage toujours très élevé. D'après l'analyse de l'OCDE, pour sortir de la crise, nous devons renouer avec une forte croissance du PIB, mettre en place des politiques de l'emploi ciblées afin de stimuler la création d'emplois à court terme et garantir une reprise durable sur le long terme.
14. Dans l'édition 2010 d'*Objectif Croissance*, l'OCDE souligne que les gouvernements devront s'efforcer de supprimer progressivement une partie des mesures exceptionnelles prises pendant la crise, tout en renforçant d'autres mesures : lancement de nouvelles réformes et résistance aux mesures protectionnistes dans les échanges internationaux et sur les marchés du travail. Les milieux d'affaires accueillent favorablement les conclusions de ce rapport. Les réformes qui stimulent la concurrence et l'innovation sont essentielles pour dynamiser l'activité économique et la création d'emplois. L'amélioration de la productivité n'a d'ailleurs jamais été aussi importante.
15. Même si le chômage risque fort de rester élevé à court terme, les gouvernements doivent éviter de prolonger les mesures d'urgence, car elles déprimeront durablement les marchés du travail. Les gouvernements doivent trouver un équilibre entre l'adoption de stratégies de sortie qui soutiennent de façon ciblée les marchés du travail et les approches axées sur les besoins et systèmes propres à chaque pays. Si nombre des mesures à court terme qui ont été prises ont été efficaces, il s'agit maintenant de se consacrer à un retour à la croissance et à la création d'emplois menées par le secteur privé pour une reprise durable.
16. La fiscalité frappant l'emploi, en particulier lorsqu'elle se présente sous la forme de retenue à la source et d'assurance sociale, est très élevée dans certains pays. Ces coûts de main-d'œuvre non salariaux doivent également être pris en compte lorsque l'on cherche à influencer la croissance de l'emploi à la marge et que l'on encourage de nouvelles activités économiques, en particulier dans un contexte de difficultés budgétaires : si ces coûts sont trop élevés, ils peuvent faire obstacle à la création d'emplois.
17. Cette situation critique nécessite une action publique réelle et d'un coût abordable afin de garantir des emplois productifs et rémunérateurs à toutes les catégories de population. Maintenir l'attachement au marché du travail constitue également un point critique pour les entreprises, qui ont bénéficié de politiques publiques qui donnent aux employeurs et aux salariés la possibilité de s'adapter à la crise. Des cadres permettant la flexibilité du marché du travail et un enseignement de qualité et qui encouragent l'entrepreneuriat renforceront l'employabilité, la productivité et la

reconversion professionnelle, y compris dans les secteurs de l'innovation et de la croissance verte. Cette « flexicurité » est particulièrement importante pour les PME.

18. Les études de l'OCDE sur la participation au marché du travail revêtent une importance critique à cet égard, car elles permettent d'obtenir une image exacte de la situation du marché du travail, en particulier si l'on veut atteindre les individus qui ne sont que peu rattachés à ce marché et qui risquent de sombrer dans le chômage de longue durée et la pauvreté. Le chômage structurel permanent est une cicatrice que peut laisser la crise économique, et qui peut perdurer pendant des années si les gouvernements n'engagent pas d'action décisive pour y remédier.
19. Des filets de sécurité doivent dans le même temps soutenir les individus dans le besoin et encourager la croissance de l'emploi. Les politiques publiques doivent continuer de veiller à l'efficacité et à la durabilité des systèmes de prestations sociales. Des investissements suffisants dans les prestations et les services publics, tels que la santé, l'enseignement, le transport et le logement, ainsi qu'une plus grande interaction entre les systèmes de prestations sociales qui incitent tous ceux qui le peuvent à travailler, soutiendront également l'emploi de toutes les catégories de population, et en particulier des plus vulnérables (jeunes, travailleurs plus âgés, femmes et handicapés).

Principales recommandations

20. **Des actions doivent soutenir une création d'emplois durable :** Bien que des mesures de relance et d'urgence à court terme puissent créer des emplois, les politiques publiques doivent par-dessus tout encourager une croissance économique durable tirée par l'innovation et la création d'entreprises, les échanges et l'investissement. Les gouvernements doivent veiller à ce que la réglementation, politique fiscale comprise, ne limite pas la capacité des entreprises à retenir leurs effectifs ni à embaucher.
21. **Les politiques publiques doivent être axées sur l'emploi, et pas uniquement sur la sécurité de l'emploi :** Les gouvernements doivent concentrer leurs efforts sur l'emploi et l'employabilité, qu'ils doivent soutenir par des politiques du marché du travail qui incitent la main-d'œuvre à travailler, rendent le travail rémunérateur et permettent la mobilité de la main-d'œuvre. Ces politiques doivent être soutenues par des avantages sociaux réels et solidement appuyées par des opportunités d'éducation et de formation.
22. **Le soutien au revenu doit être traité comme n'importe quel type d'incitation :** il doit être temporaire, cibler précisément ceux qui sont dans le besoin et être mis en œuvre rapidement. Les actions doivent rester axées sur les catégories vulnérables, afin que, lorsqu'ils se retrouvent au chômage, les plus désavantagés puissent retrouver un emploi le plus rapidement possible, et qu'ils ne sombrent pas dans la pauvreté.
23. **Investir dans les compétences, l'éducation et la formation :** Pour une politique de l'emploi globale, il importe d'apporter un appui budgétaire à la formation et à

l'éducation, et notamment à l'apprentissage tout au long de la vie, afin d'améliorer la qualité et l'accès universel, et pour que les gouvernements s'engagent effectivement auprès des employeurs dans ce domaine. Les autorités nationales doivent chercher à rendre les systèmes éducatifs plus efficaces et, lorsque c'est possible, à renforcer les investissements afin de répondre au besoin d'actualisation constante des compétences dans l'actuelle économie du savoir, en accordant une attention particulière à l'apprentissage tout au long de la vie et aux STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques). Le BIAC accueille favorablement le projet de lancer une Stratégie de l'OCDE pour les compétences et se réjouit de participer à son élaboration.

24. **Une coordination mondiale est nécessaire** : Une réelle coordination mondiale entre les gouvernements, les organisations internationales et les partenaires sociaux est essentielle pour élaborer des solutions pratiques en vue du redressement économique. Les économies en développement doivent être significativement engagées dans ce dialogue international. L'OCDE et l'OIT en particulier jouent un rôle important et complémentaire dans l'emploi et la politique sociale.

Coopération économique mondiale

Renforcer la pertinence de l'OCDE

25. Au moment de sa création, la zone OCDE concentrait une forte majorité du PIB mondial, mais ce n'est plus le cas du fait de l'émergence de nouveaux centres de richesse économique dans le monde. Ses activités tournées vers l'extérieur et qui renforcent sa pertinence doivent conforter l'OCDE comme une organisation ouverte et inclusive qui cherche à produire des orientations et des instruments de politique publique reposant sur des données concrètes en vue de la coopération et du développement économiques mondiaux. C'est pourquoi l'OCDE doit continuer à prouver son importance et la valeur de ses instruments à tous les pays et à d'autres organisations et forums internationaux, tels que le G20. Si l'on ne consolide pas les relations avec d'importants pays non-membres, on risque d'aboutir au scénario indésirable où l'OCDE se trouverait exclue de discussions importantes, qui seraient menées par d'autres forums internationaux.
26. L'OCDE doit se concentrer sur deux approches : [1] approfondir ses liens bilatéraux avec les économies émergentes via son processus d'« engagement renforcé » et [2] promouvoir et partager davantage des valeurs communes en renforçant l'adhésion des pays non-membres à ses instruments et leur participation aux activités majeures de l'OCDE. Cette dernière approche nécessitera des efforts soutenus de la part de l'Organisation pour promouvoir ses instruments et encourager l'adhésion des pays non-membres, ainsi qu'une plus grande participation de ces pays aux comités de l'OCDE. Dans ces deux approches, l'Organisation doit s'attacher à accroître, parmi les pays non-membres, le sentiment de participation, d'appropriation et d'égalité avec les pays membres dans certaines de ses activités.
27. En tout premier lieu, l'OCDE doit réfléchir aux moyens de promouvoir et de partager ses valeurs communes en élargissant la participation des pays bénéficiaires d'un « engagement renforcé » et d'autres pays non-membres. Par exemple, le Comité de l'investissement de l'OCDE pourrait s'attacher à associer plus étroitement les observateurs des pays non-membres au processus d'actualisation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les pays non-membres devraient pouvoir participer sur une base plus égalitaire à certains forums de l'OCDE. Tous ces facteurs pris ensemble sont importants si l'on veut augmenter l'adhésion des pays non-membres aux instruments juridiques de l'OCDE et renforcer leur sentiment d'appropriation.
28. Dans le même temps, l'OCDE doit définir une trajectoire en vue d'une éventuelle adhésion des pays à « engagement renforcé » (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie), qui sont tous également membres du G20. On pourra ainsi créer une vision commune sur l'engagement avec ces pays, de manière que l'OCDE puisse à l'avenir être considérée comme le représentant des pays développés et émergents partageant des valeurs communes. L'OCDE doit également renforcer ses dialogues bilatéraux avec ces pays afin de définir une approche partagée, plus flexible et mieux

adaptée à chaque pays. Les analyses de l'OCDE seront ainsi mieux ciblées et ces pays participeront davantage aux comités de l'Organisation.

29. On observe déjà de bons exemples de renforcement du sentiment de participation, d'appropriation et d'équité parmi les pays non-membres, notamment dans les forums mondiaux de l'OCDE. Ainsi, le Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales est un exemple d'élargissement des normes de l'OCDE au-delà de ses membres. Les pays non-membres peuvent y participer comme des membres de plein droit, y compris au niveau de la direction du Forum. Ainsi, la Chine assure la vice-présidence du groupe directeur du Forum, qui regroupe aussi le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud et d'autres pays non-membres. L'OCDE doit s'inspirer de ces bons exemples dans d'autres domaines pertinents, comme la Stratégie de l'OCDE pour la croissance verte, qui s'appuie sur une vaste coopération internationale.

Soutien des milieux d'affaires à l'OCDE

30. Parallèlement aux initiatives de l'OCDE en direction des pays non-membres, le BIAC s'adresse depuis quelques années aux milieux d'affaires de ces pays. Actuellement, douze fédérations d'entreprises et fédérations patronales de onze pays non-membres participent activement aux activités du BIAC en qualité d'observateurs.

31. Les fédérations membres du BIAC et celles qui ont un statut d'observateur continuent de soutenir l'OCDE au niveau national et international. La contribution de l'Organisation aux discussions qui se tiennent dans d'autres forums, tels que le G20 et l'OMC, est importante et utile, et l'engagement de l'OCDE et la coopération avec d'autres organisations internationales doit être encouragée. Au niveau national et international, il ne doit y avoir de monopole en matière d'idées et d'analyses. L'OCDE peut apporter des idées inédites et novatrices reposant sur des preuves tangibles, ce qui est essentiel pour la prise de décisions informées.

32. Le BIAC mène actuellement une enquête auprès de ses fédérations membres et de celles ayant statut d'observateur concernant la pertinence et l'efficacité de l'OCDE. Mi-2010, il entend adresser à l'Organisation un rapport de synthèse des résultats, après discussion lors de l'Assemblée générale du BIAC le 27 mai. Ce rapport apportera à l'OCDE des informations utiles sur les priorités des entreprises des pays membres de l'OCDE comme des pays non-membres, ainsi que des exemples de situations dans lesquelles les milieux d'affaires peuvent contribuer aux efforts de l'OCDE.

33. Le BIAC est un partenaire volontaire et important de l'effort visant à renforcer la pertinence mondiale de l'Organisation à l'égard des pays non-membres et des autres organisations internationales. Une consultation rapide et régulière avec le BIAC sur ces questions permettra de dynamiser la pertinence de l'OCDE et ainsi d'améliorer la coopération économique mondiale.

Propriété, intégrité et transparence

34. La propriété, l'intégrité et la transparence sont des concepts fondamentaux pour le bon fonctionnement des économies de marché en toutes circonstances, et pas uniquement suite à la crise financière récente. Le BIAC se réjouit par conséquent des travaux de l'OCDE en direction d'un ensemble de principes volontaires qui guideront les milieux d'affaires internationaux dans ce domaine. L'OCDE est bien placée pour mener ce travail, car un certain nombre de ses instruments sous-jacents présentent des mécanismes de mise en œuvre reprenant les principes de la Déclaration. Parmi ceux-ci figurent, par exemple les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui bénéficient de l'appui solide des milieux d'affaires.
35. Une Déclaration sur la propriété, l'intégrité et la transparence doit encourager l'innovation, et soutenir le développement d'économies de marché ouvertes et concurrentielles. Les milieux d'affaires invitent l'OCDE à prêter attention aux points énoncés ci-dessous pour affiner davantage la Déclaration.

Commentaires généraux

36. Le BIAC est convaincu que la version préliminaire actuelle doit être améliorée de plusieurs façons. Premièrement, il convient de clarifier l'argumentaire et l'objectif, ainsi que la relation avec les instruments de l'OCDE existants dans le domaine du comportement des entreprises. Le texte décrivant les principes doit également s'efforcer d'être plus clair dans sa rédaction.
37. Deuxièmement, la Déclaration doit éviter de créer de nouveaux fardeaux réglementaires qui, dans la pratique, n'inciteront guère les entreprises à améliorer leur comportement. Il importe également de séparer plus distinctement les instruments rendus obligatoires par la loi et les recommandations non contraignantes qui reposent sur les valeurs énoncées dans le projet de Déclaration. Il convient aussi de préciser que la Déclaration elle-même représente un ensemble de principes volontaires. Ainsi, nous suggérons que la recommandation adressée aux gouvernements et aux acteurs privés ne mentionne pas la conformité et l'obligation de mise en œuvre : une entreprise peut en effet volontairement respecter ce type de principes, mais on ne peut en aucun cas l'y obliger.
38. Dans le même temps, il serait utile d'explicitier davantage la relation entre les principes du projet de Déclaration et les instruments de l'Annexe II. Les milieux d'affaires soutiendraient par exemple les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, étant donné que leur actualisation sera considérée comme un projet phare de l'OCDE dans un avenir proche.
39. Troisièmement, le projet de Déclaration cible actuellement les entreprises des pays membres. Cependant, et dans un souci d'équité, il sera nécessaire d'inclure les pays non-membres pour les instruments déjà en place.

-
40. Quatrièmement, étant donné la diversité qui existe entre les entreprises et les secteurs et pays dans lesquels elles opèrent, la Déclaration doit explicitement reconnaître que toute solution uniforme est irréaliste.

Commentaires spécifiques

41. Concernant le principe 3 relatif au gouvernement d'entreprise, les entreprises doivent conserver le droit à définir la rémunération de leurs salariés au niveau qu'elles jugent approprié. Il serait utile de distinguer clairement la rémunération de la gestion du risque.
42. Le BIAC est particulièrement préoccupé par la formulation des principes 4 et 5. Dans le principe 4 sur la communication d'informations par les entreprises, nous pensons que la recommandation portant sur la communication des risques éthiques particuliers sera difficile à observer, car ces risques sont difficiles à définir. Concernant le principe 5 sur la responsabilité et la fiscalité des entreprises, nous pensons que l'affirmation selon laquelle « *les entreprises doivent se conformer tant à la lettre qu'à l'esprit de la législation fiscale* » (« *Companies should comply with both the letter and the spirit of the tax law* ») pose problème. La conformité à la lettre de la loi est définie par la réglementation, alors que la conformité à l'esprit de la loi est une question d'interprétation.
43. Le BIAC propose donc de remplacer « *tant à la lettre qu'à l'esprit* » (« *both the letter and the spirit* ») par : « *l'intention clairement exprimée de la législation fiscale* » (« *the clearly expressed intent of the tax law* ») afin que le texte mentionne la clarté d'intention.
44. Comme alternative, nous suggérons de remplacer l'intégralité de la phrase par le paragraphe suivant, tiré du chapitre sur la fiscalité des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : « *(En particulier,) les entreprises devraient se conformer aux lois et règlements fiscaux de tous les pays où elles opèrent et déployer tous leurs efforts pour agir en conformité avec la lettre et l'esprit de ces lois et règlements* ».
45. Le principe 8 sur l'interaction entre les gouvernements et les entreprises en toute transparence, intégrité et équité, doit tenir compte du fait que certaines interactions peuvent empêcher la transparence sur l'ensemble du processus. En outre, il n'est pas possible de garantir qu'une interaction sera « équitable pour toutes les parties ».
46. Concernant le principe 10 sur la régulation et l'éducation financières, le BIAC pense que, bien qu'il faille des informations financières aux consommateurs, et même une information complète, cela ne produira pas une grande différence au niveau des décisions qu'ils prennent en raison d'une compréhension insuffisante. En revanche, il faut insister sur l'éducation financière dans les établissements d'enseignement afin que les générations futures soient à même de comprendre les décisions financières qu'elles prendront.

Sources de croissance : Innovation

47. L'innovation constitue un moteur puissant du redressement post-crise à condition que les pays de l'OCDE adoptent le nouveau paradigme de l'innovation, caractérisé par le déplacement géographique de l'innovation vers de grands pays non-membres de l'OCDE, ainsi que par l'importance grandissante de la croissance verte et d'autres défis que doit relever la réflexion publique à l'échelle mondiale. À travers sa stratégie pour l'innovation, l'OCDE joue un rôle crucial, proposant des recommandations de politiques publiques cohérentes qui visent à favoriser l'innovation.
48. Nous appuyant sur les résultats de cette stratégie, nous encourageons les Ministres à veiller à ce que l'innovation reste en tête des priorités dans l'agenda de l'OCDE, reconnaissant que cette question nécessite une approche interministérielle, un leadership politique de haut niveau et une coopération aux niveaux national et international, et avec le secteur privé.

Principales recommandations

- 49. Favoriser un cadre de politique publique global propice à l'innovation :** Des financements considérables seront nécessaires si l'on veut encourager le développement et le déploiement de la technologie, ce qui se révélera particulièrement ardu au sortir de la crise. Il est essentiel de mettre en place un cadre de politique publique cohérent qui facilite les flux financiers indispensables à l'innovation et encourage l'entrepreneuriat et la diffusion de la technologie.
- 50.** Il faut pour ce faire une approche politique très complète, avec notamment un cadre juridique, budgétaire et réglementaire stable, des politiques d'investissement et de formation de capital soutenables, un régime efficace de droits de propriété intellectuelle (DPI), des politiques solides en matière d'échanges, d'investissement et de concurrence, ainsi qu'une infrastructure adaptée aux besoins de l'innovation, en particulier pour les technologies de l'information et des communications (TIC). L'OCDE doit poursuivre ses travaux afin de comprendre les interactions entre les différentes politiques publiques, travaux qui doivent être étayés par une approche coordonnée.
- 51. Libérer la puissance de l'entrepreneuriat :** Les politiques d'entrepreneuriat jouent un rôle critique dans le domaine de l'innovation et confèrent de nouveaux avantages comparatifs pour la croissance. Il convient de lever les obstacles à l'entrepreneuriat, par exemple les obstacles juridiques et administratifs à l'entrée et à la sortie des entreprises, le manque de capital-risque et les limitations auxquelles se heurtent les universités et les instituts de recherche publics, qui forment pourtant le cœur des écosystèmes de l'entrepreneuriat. Nous encourageons l'OCDE à nous aider à mieux comprendre le rôle qui revient à la politique publique pour favoriser l'entrepreneuriat, ainsi que le rôle que jouent les entreprises entrepreneuriales dans la fourniture de nouvelles sources d'innovation et de croissance.

-
52. **Favoriser l'éducation et les compétences pour l'innovation :** Si nous ne disposons pas d'un mélange adéquat de compétences, nous ne pourrions pas bénéficier pleinement des avantages de l'innovation. En conséquence, l'éducation et la formation ne sont pas seulement nécessaires pour parer à la pénurie de travailleurs hautement qualifiés dans des secteurs économiques cruciaux, mais également pour renforcer l'adaptabilité des individus à l'évolution des emplois dans tous les secteurs. Nous invitons l'OCDE à contribuer à instaurer des systèmes éducatifs de qualité et à encourager une mobilité internationale suffisante ainsi qu'une coopération étroite entre les secteurs public et privé.
53. **Renforcer l'innovation pour la croissance verte et relever les défis mondiaux :** Le BIAC salue le lancement de la Stratégie pour la croissance verte, soulignant que l'innovation est un impératif si l'on veut travailler efficacement à atteindre cet objectif majeur. La croissance verte requiert de l'innovation dans une vaste gamme de domaines technologiques ou non, des avancées majeures dans le développement et le déploiement des technologies clés, une meilleure utilisation des connaissances et technologies existantes, sans souci des frontières sectorielles et géographiques, ainsi qu'une approche globale tenant pleinement compte des chaînes de valeur. Nous encourageons l'OCDE à considérer l'innovation et l'entrepreneuriat comme les clés de voûte de la réalisation du mandat ministériel relatif à la croissance verte.
54. **Mettre le potentiel des actifs intellectuels au service de nouveaux types de création de valeur :** Les actifs intellectuels, comme les DPI, les logiciels, les modèles, les marques ou le capital réputationnel, acquièrent une importance croissante dans la création de valeur. Nos économies doivent développer de nouveaux amalgames de ressources et de compétences à l'intérieur de nouveaux écosystèmes d'innovation pour permettre l'adaptation à ce contexte évolutif. Le BIAC estime que les travaux sur les actifs intellectuels et leur contribution à la croissance doivent demeurer prioritaires afin que l'on puisse mieux comprendre en quoi ils participent à la création de valeur dans un environnement en évolution rapide.
55. **Démontrer les avantages de la coopération dans des sociétés connectées à l'échelle planétaire :** Les entreprises dépendent de plus en plus d'un savoir développé par des centres d'expertise mondiaux. Il est donc essentiel que les politiques publiques tiennent compte de la nature mondiale et plus ouverte du processus d'innovation. Dans le même temps, les grandes économies non-membres participent toujours plus aux évolutions mondiales vers une croissance reposant sur le savoir. Il y a un intérêt commun à identifier et à mettre en œuvre des approches à même de bénéficier aux économies locales et d'encourager la coopération internationale afin que le développement économique soit durable à l'échelle de la planète.
56. **Adopter une approche interministérielle :** Les mesures en faveur de l'innovation ne doivent plus s'intéresser à des problèmes discrets concernant un public étroit traités au sein d'un ministère donné, mais devenir des stratégies d'innovation coordonnées qui fassent participer un public plus vaste. Pour l'avenir, la priorité doit être de définir et de déployer des conditions-cadres efficaces et globales, comme le

suggère la Stratégie pour l'innovation, nécessitant de nouveaux modes de coordination des politiques. Nous encourageons les Ministres à soutenir ces efforts et à maintenir la mise en œuvre de la Stratégie pour l'innovation de l'OCDE dans les grands objectifs stratégiques de l'agenda de l'OCDE.

Sources de croissance : la croissance verte

57. Le BIAC salue le lancement de la Stratégie de l'OCDE pour la croissance verte, intervenu à temps, au vu des grandes difficultés que nous rencontrons actuellement. Nous encourageons donc les Ministres à soutenir les travaux de l'OCDE sur la croissance verte, soulignant que l'OCDE doit prendre en compte l'aspect « croissance » et l'aspect « vert » de manière équilibrée, de telle façon que l'un renforce l'autre.
58. Le BIAC encourage l'OCDE à se concentrer sur les aspects de la croissance verte présentant une valeur ajoutée évidente, notamment sa puissance économique et sa nature interdisciplinaire. Nous soulignons combien il est important de rechercher des situations gagnant-gagnant dans l'ensemble de l'économie, susceptibles d'engendrer à la fois croissance et durabilité.
59. Les gouvernements ont un rôle clé à jouer en instaurant un cadre de politique publique et des partenariats à même de transformer l'économie mondiale. Parallèlement, compte tenu de leur rôle central, les milieux d'affaires doivent prendre pleinement part aux débats visant à identifier les moyens les plus efficaces d'œuvrer pour une croissance verte de façon réaliste et pragmatique. Le BIAC se tient prêt à travailler en étroite collaboration avec l'OCDE à la réalisation de cet objectif pour les développements futurs de la Stratégie pour une croissance verte.

Principales recommandations

60. **Pas de séparation entre les secteurs « verts » et les secteurs « traditionnels » :** Tous les secteurs ont le potentiel pour développer des approches de croissance verte. Les politiques visant la croissance verte ne doivent donc pas se contenter de soutenir les secteurs spécifiquement « verts », mais s'attacher à favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat, la compétitivité et la croissance verte dans l'ensemble des secteurs, en concentrant leurs efforts là où des améliorations à la fois économiquement efficaces et efficaces du point de vue de l'environnement sont les plus susceptibles de se concrétiser. Pour pouvoir accomplir des progrès durables, il convient de donner les moyens à tous les secteurs de travailler en vue d'une croissance verte.
61. **La croissance verte nécessite une stratégie globale :** Ce qu'il faut, c'est une stratégie mondiale à long terme s'appuyant sur un cadre de politiques publiques propices et prévisibles qui encourage des solutions rentables reposant sur le marché, et permettant aux investisseurs de définir l'affectation optimale de leurs faibles ressources d'investissement. Les stratégies de croissance verte doivent donc favoriser l'investissement, l'ouverture des marchés, l'innovation, le développement des compétences, l'entrepreneuriat et la création d'emplois reposant sur le marché. Dans le même temps, il faut examiner la relation qu'entretiennent les défis associés à la croissance verte et le développement durable, ainsi que d'autres problèmes d'envergure mondiale, comme l'énergie, l'alimentation ou l'eau et l'assainissement, qui demandent une attention urgente.

-
62. **Favoriser la croissance tirée par l'innovation** : L'innovation est incontournable si l'on veut obtenir une croissance verte, et elle requiert un engagement politique de haut niveau et une coordination des diverses politiques publiques. Les milieux d'affaires appellent à une plus grande cohérence des politiques publiques qui favorisent l'innovation et l'entrepreneuriat, et ils conseillent fortement de faire de la Stratégie de l'OCDE pour l'innovation une contribution essentielle à la Stratégie pour la croissance verte. Parallèlement, malgré l'importance des progrès technologiques, on soulignera les potentiels d'efficacité énergétique dans de nombreux domaines, qui doivent faire partie intégrante des travaux de l'OCDE sur la croissance verte.
63. **Mettre en place un cadre d'investissement solide pour l'écologisation de l'économie** : Les changements requis nécessiteront des investissements massifs pour des technologies peu émettrices de carbone, des centrales électriques sophistiquées de tout type, des réseaux intelligents, une production industrielle, des équipements, des appareils, des bâtiments, des transports, une logistique et des infrastructures (notamment de TIC) à faible consommation énergétique. Il convient d'éliminer les obstacles à l'investissement par les entreprises, et notamment la longueur souvent excessive du cycle d'investissement. Si l'on veut être sûr que les investissements nécessaires seront déployés, il faut donc faire de la mise en place d'un cadre de politique publique une priorité absolue de la Stratégie pour une croissance verte.
64. **L'écologisation de la croissance est indispensable partout dans le monde** : Le succès de la Stratégie de l'OCDE pour la croissance verte dépendra de la participation active de tous les acteurs de la société (gouvernements, milieux d'affaires dans leur ensemble, consommateurs et autres parties prenantes), ainsi que d'une étroite coopération avec de grandes économies émergentes. Le BIAC recommande vivement de faire participer sur un pied d'égalité les principaux pays non-membres aux travaux de l'OCDE sur la croissance verte et de chercher à obtenir une adhésion internationale massive.

Sources de croissance : les échanges

65. Compte tenu de la fragilité de la reprise économique, notamment dans la zone OCDE, qui affiche le niveau de chômage le plus élevé depuis des décennies et un solde budgétaire en recul, les milieux d'affaires estiment que les échanges et l'ouverture des marchés constituent l'une des forces motrices les plus importantes pour la croissance économique à moyen et long terme. En conséquence, les gouvernements doivent déployer tous les efforts possibles pour promouvoir une politique de libre échange et d'ouverture des marchés.
66. Une plus grande ouverture des marchés entraînera des flux commerciaux supplémentaires, contribuant à rendre la croissance économique durable, à assurer la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté, à stimuler l'innovation et à générer de la croissance verte, comme nous l'avons indiqué dans les sections précédentes. Dans le même temps, les gouvernements doivent prendre conscience des puissantes interactions entre les échanges internationaux et un investissement international qui évite toute forme de protectionnisme. L'investissement direct étranger constitue le principal vecteur par lequel les entreprises apportent des biens et des services, le chiffre d'affaires mondial des filiales étrangères représentant près du double de la valeur des échanges mondiaux. L'OCDE mérite d'être saluée pour ses travaux sur les problèmes d'investissement, pour sa lutte contre les obstacles à l'investissement et pour la contribution qu'apportent ces efforts à la reprise économique.
67. **La conclusion du cycle de Doha de l'OMC** est cruciale dans cette démarche, et il est impératif de rechercher un consensus entre les gouvernements et d'autres membres importants de l'OMC sur le détail des règles régissant les échanges de produits agricoles et industriels. Les gouvernements doivent permettre une avancée dans les négociations avant fin 2010 en faisant la preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour conclure un accord ambitieux tenant compte de manière équilibrée des intérêts de tous ses membres.
68. **Éviter le protectionnisme** est indispensable si l'on veut promouvoir la liberté des échanges et l'ouverture des marchés. Les milieux d'affaires accueillent avec satisfaction les travaux cruciaux menés à la demande du G20, par l'OCDE/l'OMC/la CNUCED, pour surveiller les pays qui élèvent de nouvelles barrières à l'investissement et publier des rapports régulièrement à ce sujet. Leur rapport de mars 2010 montre que les membres du G20 respectent, pour la plupart, leurs engagements à ne pas dresser de nouvelles barrières, mais avertit que des mesures protectionnistes pourraient encore s'intensifier face aux pertes d'emplois et au taux de chômage élevé. Du point de vue des milieux d'affaires, les efforts des gouvernements doivent nettement s'attacher à éviter l'introduction de ce genre de mesures.
69. Parmi les diverses questions liées aux échanges essentielles pour les marchés ouverts, les travaux portant sur des mesures visant à réduire les obstacles non

tarifaires constituent, pour le BIAC, une priorité. Étant donné la mondialisation croissante de la production, les échanges tout au long de la chaîne d'approvisionnement gagnent en importance. Les mesures de lutte contre les obstacles non tarifaires favoriseront donc l'exploitation efficiente des chaînes d'approvisionnement mondiales.

70. Le protectionnisme prend souvent la forme d'un nationalisme économique qui doit, lui aussi, être évité. Les gouvernements ne doivent pas adopter de mesures qui protègent de façon inéquitable leur économie nationale, y compris les secteurs stratégiques, les champions nationaux et les emplois. Les actions protectionnistes, sous forme de mesures « derrière la frontière », seront un frein considérable à la volonté d'encourager les échanges. Il s'agit des subventions nationales aux secteurs liés à l'environnement, introduisant ce qui est de plus en plus perçu comme un « protectionnisme vert », des obligations de contenu local appliquées aux achats de biens et la protection des secteurs liés à la sécurité nationale. Les gouvernements doivent également faire preuve de discipline dans l'élaboration des programmes de subventions nationales et éviter la concurrence dans les subventions.
71. **Soutenir le déploiement et la diffusion de nouvelles technologies** grâce à l'ouverture des marchés est tout aussi important dans les pays développés que dans les pays en développement. Parallèlement, il convient de disposer d'un système de DPI de qualité, qui fonctionne bien et qui soit déployé efficacement. Une forte coopération dans les discussions sur les meilleures manières de soutenir les DPI et protéger le secret commercial permettra donc d'accroître les flux commerciaux transfrontières.
72. Le BIAC recommande avec insistance aux gouvernements de considérer les échanges comme une priorité absolue et d'adopter ces recommandations liées aux échanges. Les milieux d'affaires continuent d'encourager l'OCDE à mieux mettre en avant les travaux analytiques de l'Organisation en faveur de la libéralisation des échanges afin d'assurer que la reprise soit vigoureuse et la croissance économique durable sur le long terme.